

TERMES DE REFERENCE DU CASH WORKING GROUP (CWG) MALI

I. Contexte

Les programmes de transferts monétaires (TM) contribuent de manière significative à la réduction de la vulnérabilité des populations, notamment les victimes et personnes affectées par les catastrophes d'origine naturelle et/ou humaine. Les transferts monétaires présentent des avantages notables comparés à l'assistance en nature, notamment du fait de leur faible exigence logistique et de la flexibilité qu'ils accordent aux bénéficiaires sur les marchés de biens et services, tout en permettant une certaine relance de l'économie locale et nationale. En effet, le principal objectif des opérations de transferts monétaires n'est pas de stimuler l'autonomisation économique de leurs bénéficiaires – qui sont généralement des personnes extrêmement pauvres – mais de répondre à leurs besoins essentiels et de servir de filet de protection sociale.

Au regard de ces multiples atouts pour une réponse humanitaire véritablement adaptée et appropriée, il revient de se poser la question de savoir comment les organisations, les donateurs et le gouvernement l'utiliseraient au mieux et conformément à leur mission et leurs mandats. Les transferts monétaires ne constituent pas un secteur en tant que tel : l'argent n'est qu'un instrument pouvant servir – le cas échéant – à atteindre des objectifs particuliers dans des contextes et des domaines spécifiques.

C'est dans ce cadre que le groupe de travail sur les programmes de transfert monétaire (Cash Working Group – CWG) a vu le jour au Mali. Appuyé par le CaLP (Cash Learning Platform), le CWG est tout d'abord un groupe de travail informel mené par Oxfam à partir de 2013 sous financement ECHO, et a ensuite été repris par la DNPSES (Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire) en février 2020. En mars 2021, le PAM rejoint la DNPSES, et le CWG est aujourd'hui codirigé par la DNPSES et le PAM. Depuis décembre 2021, le CWG est co-facilité par Oxfam et le HCR pour un mandat de deux ans renouvelables.



II. But

Le but du Cash Working Group (CWG) est de servir de cadre d'échanges, de coordination, d'harmonisation des approches, de plaidoyer et de renforcement de capacités pour les acteurs intervenant dans le domaine des transferts monétaires (argent, coupons, etc.) afin d'améliorer la mise en œuvre des activités y afférentes au niveau national et régional. Le CWG reste un sous-groupe transversal à tous les Clusters et apportera ses contributions dans le domaine spécifique des transferts monétaires.

III. Ancrage institutionnel du CWG Mali

La structure du CWG - dont la coordination est assurée de manière permanente par la DNPSES - demeure institutionnelle. Le groupe de travail interviendra donc comme une entité technique indépendante de support, vu que les transferts monétaires ne constituent pas un secteur en tant que tel. Ainsi, le CWG rendra compte à l'Equipe Humanitaire Pays et assurera une coordination assidue avec le groupe de Coordination InterCluster (ICC). Le CWG participera également aux rencontres organisées par le CaLP.

IV. Objectifs

De manière générale, le CWG a pour objectif d'assurer la coordination et l'échange d'informations et d'expériences entre les différents acteurs intervenant dans le domaine des transferts monétaires au niveau national.

De façon spécifique, ce groupe vise à :

1. Promouvoir l'utilisation des transferts monétaires à usage multiple (Multi-Purpose Cash Grants - MPCG) dans des situations appropriées, au regard du contexte. Leur utilisation devra être conditionnée à la coordination des études et analyses pour mieux comprendre le fonctionnement des marché, l'identification d'obstacles éventuels, et, le cas échant, la proposition de solutions de mitigation ;



- Coordonner les programmes de transferts monétaires entre les acteurs, en proposant une harmonisation de la durée et de la valeur des taux de transfert en fonction des objectifs visés par les différents intervenants;
- 3. Produire périodiquement une cartographie des activités de transferts monétaires des membres du CWG afin d'orienter la programmation des acteurs et, ainsi, éviter le chevauchement des actions dans l'objectif d'optimiser les ressources disponibles et obtenir de meilleurs résultats pour les bénéficiaires;
- 4. Identifier les domaines de collaboration possibles entre les différents intervenants afin d'assurer une complémentarité et une efficience des interventions (négociations des taux avec les partenaires financiers, proposition/coordination de présentations sur des thématiques spécifiques...);
- 5. Partager les informations, les outils, les résultats d'évaluation et d'études réalisées dans le domaine des transferts monétaires et capitaliser/partager les acquis afin d'éviter une duplication des activités et permettre une meilleure utilisation future des expériences par les différents acteurs;
- 6. Promouvoir les synergies d'actions entre les acteurs intervenant dans le domaine des urgences, de la protection sociale et du développement afin d'optimiser les interventions en faveur des groupes vulnérables, notamment à travers les Clusters (Sécurité Alimentaire, Nutrition, Protection, WASH, Education, Abri, Santé, etc.);
- 7. Jouer le rôle d'interface entre les acteurs régionaux, nationaux, les structures sous-régionales et internationales (CaLP et Cash Atlas) intervenant dans le domaine des transferts monétaires pour permettre des échanges d'informations et faciliter l'organisation de formations ;
- 8. Contribuer au renforcement des liens entre les acteurs humanitaires, les acteurs du secteur privé (Orange, MoovMoney, Institutions de Micro-Finance, etc.) et les acteurs de la protection sociale (gouvernement) pour assurer une meilleure coordination et synergie de la réponse (couverture, amélioration de l'accès aux services, etc.);
- 9. Elaborer une stratégie de financement du CWG afin de le pérenniser (notamment pour la cofacilitation et l'organisation d'événements tels que les ateliers, les séances de formation, etc.);



- 10. Contribuer au renforcement des capacités des acteurs dans le domaine des programmes de transferts monétaires afin de s'assurer de la bonne compréhension et maîtrise des principes de base par les membres du CWG;
- 11. Répondre à l'Equipe Humanitaire Pays, et appuyer la Coordination Inter Cluster (*Inter Cluster Coordination ICC*) ainsi que les Clusters sur demande pour la promotion des transferts monétaires, les revues techniques, les notes d'orientation, l'analyse et la cartographie des interventions liées aux transferts monétaires.

V. Structure de coordination du Cash Working Group au Mali

- Coordination: Le Gouvernement Malien (DNPSES) et une Agence de l'ONU co-dirigent le groupe.
- Co-facilitation : elle est assurée par une ONG internationale ou nationale et une autre Agence de l'ONU avec un mandat tournant.
- Au niveau régional : Il existe des sous-groupes au niveau des régions, assurés par les acteurs présents mettant en œuvre les activités de transferts monétaires. Les structures régionales sont facilitées par une ONG internationale avec un mandat tournant.

NB: des comités techniques (task force) seront mis en place de manière ad-hoc selon les besoins ou à la demande des membres.

VI. Membres

Le groupe sera composé d'acteurs qui manifestent un intérêt, participent aux réunions et mènent des actions en lien avec les transferts monétaires, ainsi que ceux intéressés par la thématique, notamment :

- Les Agences des Nations Unies actives dans les opérations de transferts monétaires;
- Les Organisations Internationales (CICR, FICR...)
- Les partenaires financiers/bailleurs (ECHO, USAID, BM.....)
- Les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales ;



- Les services étatiques du Mali intervenant dans le secteur des transferts monétaires ;
- Les fournisseurs de services financiers (Financial Service Providers FSP), partenaires des organisations humanitaires dans la mise en œuvre.

Afin de devenir un membre actif du CWG, les conditions suivantes doivent être réunies :

- Être un acteur (agence de l'ONU, OI, ONG(I), partenaire financier/bailleur, service étatique, fournisseur de service financier) opérant dans ou exprimant un intérêt pour le domaine des transferts monétaires au Mali;
- Formuler une manifestation d'intérêt pour rejoindre le CWG auprès d'un membre de la coordination (lead ou co-facilitateur);
- 3. Être intégré à la liste de distribution assurée par la coordination;
- 4. Pouvoir assurer une participation active aux réunions du CWG (au moins 1/3 des réunions tenues au cours de l'année);
- 5. Pouvoir contribuer activement aux réunions, à l'échange d'informations et au partage d'expériences, notamment à travers les documents partagés (matrice 5W, cartographie, etc.).

NB: Seuls les membres du CWG ont le droit de vote lors des réunions.

VII. Modalités de réunion :

- Modalité: en présentiel (lieu de tenue tournante) ou en ligne (sur Teams), selon le contexte;
- Fréquence : tous les derniers mardis du mois à 15h lieu et modalité à confirmer dans l'invitation (réunions ordinaires).

NB: Des réunions ou rencontres peuvent se tenir de manière ad-hoc selon les besoins.

VIII. Durée du mandat des membres dirigeants et mode de désignation.

- Lead : Le gouvernement du Mali (DNPSES), pour un mandat illimité
- Co-lead : Une Agence de l'ONU, pour un mandat de cinq (5) ans renouvelables une (1) fois.
 Depuis mars 2021, le co-lead est assuré par le PAM.



• Co-facilitateurs : 1 Agence de l'ONU et 1 ONG internationale ou nationale, pour un mandat de deux (2) ans renouvelables deux (2) fois. Les co-facilitateurs sont désignés par un vote à la majorité simple des membres présents et votants, étant entendu que les votes se tiennent au quorum de la moitié des membres adhérents. Depuis le 1^{er} décembre 2021, la co-facilitation est assurée par Oxfam et le HCR.

IX. Critères de sélection du co-facilitateur

- Avoir manifesté son intérêt ;
- Être une Agence de l'ONU ou une ONG (internationale ou nationale) opérant dans le secteur humanitaire ou de développement au Mali ;
- Avoir une expérience avérée dans la mise en œuvre des projets ou programmes bases sur les transferts monétaires au Mali et pouvoir contribuer valablement au partage des expériences et des bonnes pratiques;
- Être un membre actif dans les sessions de travail du groupe et être capable d'assurer une représentativité technique de manière constante et permanente pendant toute la durée du mandat ;
- Avoir de l'expérience dans les activités de coordination inter-agence ou inter-institution.

X. Responsabilités du co-facilitateur :

- 1. Appuyer l'équipe de coordination dans la préparation des réunions, les comptes-rendus et le suivi des recommandations ;
- 2. Appuyer le Cash Working Group dans la revue des documents techniques;
- 3. Participer aux réunions des Clusters pour obtenir une meilleure compréhension de l'ensemble des débats concernant les transferts monétaires, pour mener des actions de plaidoyer continues pour les TM dans la réponse sectorielle, et pour assurer le partage des concepts et approches des TM aux Clusters et les encourager à participer aux exercices de rapportage;
- 4. Appuyer la collecte et l'analyse d'informations ainsi que la capitalisation (leçons apprises et partage d'expérience) ;



- 5. Contribuer au processus d'élaboration des stratégies de réponse en matière de transferts monétaires à usages multiples (MPCG) y compris les revues techniques soumises au CWG;
- 6. Soutenir les membres du CWG dans le développement des outils et documents techniques ;
- 7. Assurer le suivi et la mise en œuvre du plan de travail;
- 8. Co-animer les réunions du CWG ou les comités techniques mis en place ;
- 9. Appuyer la gestion de l'information, à travers la collecte des données 5W des transferts monétaires et du Dashboard ;
- 10. Appuyer le renforcement des capacités des membres sur demande et assurer le partage des bonnes pratiques ;
- 11. Assurer la diffusion des invitations et le partage des comptes rendus des réunions du CWG.

XI. Structures désignées pour la co-facilitation

- Au niveau national : Les co-facilitateurs sont élus de façon démocratique par les membres du CWG
 pour une période de 2 ans, renouvelables deux fois, à compter du 1^{er} décembre 2021.
- Au niveau des régions: Le forum pourra être activé sur demande des membres du CWG intervenant dans ces régions, auquel cas un co-facilitateur sera désigné afin de suivre le processus adopté au niveau national.